
Note sur l'échange de billets de banque détériorés

En vertu de l'art. 8 de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), la Banque nationale suisse (BNS) rembourse les billets de banque détériorés pour autant que les conditions énoncées ci-dessous soient remplies. La BNS ne rembourse pas les billets de banque détruits, perdus ou contrefaits.

Remarques importantes pour l'échange de billets de banque

Vous pouvez envoyer par la poste les billets de banque concernés à l'adresse mentionnée au point 2 ou les échanger directement aux guichets de la Banque nationale suisse (voir point 3).

Les coupures doivent être accompagnées de la formule [Demande de remboursement de billets de banque et de monnaies détériorés](#) et, le cas échéant, d'un certificat d'origine écrit. Vous trouverez des informations à ce sujet au point 1.

En général, les billets de banque détériorés sont échangés immédiatement lorsque

- le porteur présente un billet de banque entier dont l'authenticité peut être constatée, quand bien même le numéro de série est illisible;
- le porteur présente un fragment plus grand que la moitié du billet, sur lequel le numéro de série est identifiable dans sa totalité;
- le porteur présente deux fragments qui, mis ensemble, sont plus grands que la moitié du billet et sur lesquels le même numéro de série est identifiable dans sa totalité.

Si vos propres billets de banque sont détériorés du fait, par exemple, d'un incendie ou qu'ils sont en état de décomposition, vous devez indiquer la cause de l'altération dans la formule «Demande de remboursement de billets de banque et de monnaies détériorés».

La vérification de grandes quantités de billets de banque détériorés ou pouvant difficilement être reconstitués (par exemple, fragments décomposés ou cendres résultant d'un incendie) peut durer plusieurs mois. En principe, l'échange est gratuit.

La Banque nationale suisse échange également des billets de banque maculés d'encre par des systèmes de sécurité. Si l'altération résulte d'une tentative de vol, le remboursement est effectué sans frais; une copie du rapport de police est cependant indispensable. Si l'altération est due à un déclenchement par inadvertance du système de sécurité ou à un maniement inapproprié d'une mallette de sécurité, les frais de fabrication, soit 40 centimes par billet de banque de la 9^e série, seront facturés.

A l'issue de leur vérification, les billets de banque seront remboursés à leur valeur nominale, déduction faite des frais de fabrication le cas échéant. Pour le versement de la contre-valeur des billets de banque sur votre compte, veuillez observer les remarques figurant au point 2.

1. Clarifications complémentaires effectuées par la Banque nationale suisse

En vue de préserver le renom de la place financière suisse et de remplir ses obligations de diligence, la BNS peut subordonner l'échange de billets de banque détériorés à des vérifications supplémentaires. Celles-ci peuvent porter sur la vérification de l'identité de la personne remettant les billets de banque, sur l'identification de l'ayant droit économique ou sur d'autres éléments.

Si vous agissez à titre professionnel et avez acquis les billets de banque auprès de tiers moyennant rémunération ou à titre gratuit, un certificat d'origine écrit doit être joint impérativement à la «Demande de remboursement de billets de banque détériorés» à partir d'une contre-valeur de 1 000 francs. Cette disposition s'applique aussi aux billets de banque d'une série rappelée. Le certificat d'origine doit contenir les indications ou annexes ci-après:

- nom et adresse complète de la personne agissant à titre professionnel;
- nom et adresse complète du tiers;
- copie authentifiée d'une pièce d'identité officielle valable du tiers;
- indications du tiers concernant la provenance des billets de banque;
- montant des billets de banque acquis;
- lieu et date de l'achat/du transfert des billets de banque;
- signature du tiers.

Nous attirons votre attention sur le fait que la «Demande de remboursement de billets de banque et de monnaies détériorés» et le certificat d'origine doivent être présentés à chaque remise de billets de banque. Si vous remettez des billets de banque provenant de plusieurs tiers, vous devez les présenter à la Banque nationale suisse répartis selon les différents tiers. En effet, on doit pouvoir clairement déterminer quels billets de banque appartiennent à quel tiers.

La Caisse Ouest vous fournira toute précision utile (+41 58 631 07 57; e-mail: bargeld@snb.ch).

2. Envoi par la poste

Si vous nous envoyez les billets de banque par la poste, veillez à tout emballer très soigneusement, y compris les éléments et fragments de petite dimension. Faites-les nous parvenir, accompagnés des documents requis selon le point 1, à l'adresse suivante:

Banque nationale suisse
Caisse Ouest
Bundesplatz 1
CH-3003 Berne

Nous vous prions de prendre note de ce qui suit:

La Banque nationale suisse décline toute responsabilité quant à l'envoi de billets de banque.

La contre-valeur des billets de banque détériorés sera versée sur votre compte bancaire ou postal. A cette fin, nous avons besoin des données suivantes.

- **Suisse:**
coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète);
IBAN d'un compte libellé à votre nom;
nom et adresse complète de l'établissement tenant le compte.
- **Europe:**
coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète, avec le pays);
IBAN d'un compte libellé à votre nom;
BIC SWIFT, nom et adresse complète de la banque tenant le compte.
- **Autres pays:**
coordonnées (nom complet, prénom, adresse complète, avec le pays);
numéro (si possible IBAN) d'un compte libellé à votre nom;
BIC SWIFT, nom et adresse complète de la banque tenant le compte.

IBAN = International Bank Account Number
BIC = Bank Identifier Code (SWIFT)

Si vous avez des questions sur les données que nous exigeons pour le virement, nous vous

conseillons de contacter la banque tenant votre compte.

3. Echange à l'un de nos guichets

Vous pouvez remettre les billets de banque détériorés à l'un de nos guichets à Berne ou à Zurich ou auprès d'une de nos agences. Veuillez y joindre les documents requis selon le point 1. Nous vous recommandons cette marche à suivre notamment lorsque les billets de banque sont fortement détériorés du fait, par exemple, d'un incendie ou qu'ils sont en état de décomposition. Il est ainsi possible d'éviter d'autres altérations.

Services de caisse:

BERNE Banque nationale suisse Bundesplatz 1 CH-3003 Berne +41 58 631 03 33	ZÜRICH Banque nationale suisse Börsenstrasse 15 CH-8022 Zurich +41 58 631 33 33
---	--

Agences:

Plusieurs banques cantonales gèrent les agences de la Banque nationale suisse sur mandat de cette dernière. Nous vous prions de contacter ces agences pour connaître leurs heures d'ouverture.

APPENZELL Banque Cantonale d'Appenzell Bankgasse 2 CH-9050 Appenzell +41 71 788 88 88	COIRE Banque Cantonale des Grisons Postplatz CH-7001 Coire +41 81 256 91 11	FRIBOURG Banque Cantonale de Fribourg Boulevard de Pérolles 1 CH-1700 Fribourg +41 848 223 223
GENEVE Banque Cantonale de Genève Quai de l'Île 17 CH-1211 Genève +41 58 211 21 00	GLARIS Banque Cantonale de Glaris Hauptstrasse 21 CH-8750 Glaris +41 844 773 773	LIESTAL Banque Cantonale de Bâle-Campagne Rheinstrasse 7 CH-4410 Liestal +41 61 925 94 94
LUCERNE Banque Cantonale Lucernoise Pilatusstrasse 12 CH-6002 Lucerne +41 844 822 811	SARNEN Banque Cantonale d'Obwald Rütistrasse 8 CH-6060 Sarnen +41 41 666 22 11	SCHAFFHOUSE Banque Cantonale de Schaffhouse Vorstadt 53 CH-8200 Schaffhouse +41 52 635 22 22
SCHWYZ Banque Cantonale de Schwyz Bahnhofstrasse 3 CH-6430 Schwyz +41 58 800 20 20	SION Banque Cantonale du Valais Rue des Cèdres 8 CH-1950 Sion +41 848 765 765	STANS Banque Cantonale de Nidwald Stansstaderstrasse 54 CH-6370 Stans +41 41 619 22 22
ZOUG Banque Cantonale Zougnoise Bahnhofstrasse 1 CH-6300 Zoug +41 41 709 11 11		

Pour toute demande de précisions, veuillez contacter directement la Caisse Ouest
(+41 58 631 07 57; e-mail: bargeld@snb.ch).

A son entrée en vigueur, la présente note remplace les versions précédentes.